



DCS
Case postale 3965
1211 Genève 3

DÉCISION
du **3 AOUT 2021**

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 18 mai 2021

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
du 26 avril 2017,

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE

DÉCIDE

La délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 18 mai 2021, portant sur:

un crédit de 113 930 000 francs destiné à la construction d'un complexe sportif, d'un centre socioculturel, d'un espace de vie enfantine, d'un commerce, d'une vélostation, d'un dépôt pour la Voirie, d'un abri public et d'un parking, dit «lot BC», situé sur le site de la gare des Eaux-Vives, sur les parcelles Nos 3453, 2821, 3461 et 3456, feuille 23 de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève

est approuvée.




Thierry Apothéloz

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO